

COMMISSION TECHNIQUES, EXPLOITATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE



RELEVER DES EXIGENCES QUI SE MULTIPLIENT

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

1. Jean-Marc Ducros, Keolis **2.** Anne Meyer, UTP **3.** Marc Delayer, TPC Cholet (AGIR) **4.** Tiphaine Derischebourg, Keolis **5.** Sophie Mazoué, RATP **6.** Stéphanie Jégu, UTP **7.** Georges Despaigne, RATP Dev **8.** Marc Moreau, Transdev **9.** Stéphanie Lopes d'Azevedo, UTP **10.** Florence Cousin, SNCF **11.** Sigrid Claviéras, UTP **12.** Philippe Jouette, RATP

Ne figurent pas sur la photo : Erwan Boissay, CarPostal France; Maxime de Checchi, AGIR; David Cronenberger, RTCR La Rochelle; Anne-Blandine Dassencourt, Keolis; Nicolas Delhommeau, CarPostal France; Frédéric Fhal, SNCF; Elie Franc, Vectalia; Jérôme Garnier, Transdev; Xavier Hubert, Keolis; Jean-Luc Josso, Transdev; Adrien Malfray, AGIR; Romain de Montbel, Tisséo Toulouse; Patrick Perrino, RATP; Alain Pittavino, Transdev; Rémi Rocher, CarPostal France; Bernard Torrin, SNCF Réseau

Transition énergétique, ouverture des données de mobilité, accessibilité... : au cœur de ces sujets, le transport public évolue pour répondre aux exigences nationales et européennes. En 2018, la Commission a étudié la faisabilité de ces nouvelles demandes, tout en préservant le modèle économique du secteur.



En France comme en Europe, nombre de projets impactent, ou pourraient impacter, le transport urbain. La mission de cette Commission consiste précisément à en mesurer les potentiels impacts négatifs sur l'exploitation et à en informer les parties prenantes. Après avoir rédigé et diffusé une note sur le décret « Véhicules à faibles émissions », l'UTP a poursuivi son action auprès des institutions concernées. Objectif ? Que les services urbains ne deviennent ni les « grands oubliés » de la loi d'orientation des mobilités ni les victimes de certaines orientations liées à la transition énergétique.

DÉMONTRER, INFORMER ET SENSIBILISER

En 2018, l'UTP a participé à de nombreuses auditions et réunions organisées par les services du ministère de la Transition écologique et solidaire.

Après la rédaction d'une note partagée sur les prescriptions des ateliers de charge des bus électriques (arrêté du 3 août 2018) diffusée au printemps, l'UTP et la DGPR ⁽¹⁾ ont entrepris de nouveaux échanges sur le décret et l'arrêté sur les véhicules et trains circulant à l'hydrogène. En la matière, les données issues de l'étude « Le parc des véhicules des services urbains » ⁽²⁾ s'avèrent très précieuses. Elles le sont aussi lors des discussions avec le ministère des Transports et/ou la Commission européenne sur d'autres dossiers majeurs :

28%

DES AUTOBUS URBAINS
UTILISENT DÉJÀ UNE ÉNERGIE
ALTERNATIVE AU GAZOLE :
LA DYNAMIQUE EST LANCÉE

la revoyure du décret relatif aux véhicules à faibles émissions, la révision de la directive « Véhicules propres » et sa future transposition ou encore la modification du décret sur les zones à circulation réduite (ZCR).

ÉCHANGER, ÉTUDIER, EXPÉRIMENTER

Depuis 2016, l'Union européenne planche sur une directive « Accessibilité des produits et services ». En lien avec la commission Législation et Affaires européennes, la commission Techniques, Exploitation et Développement

durable veille à ce que les services ne soient pas trop impactés par ce texte.

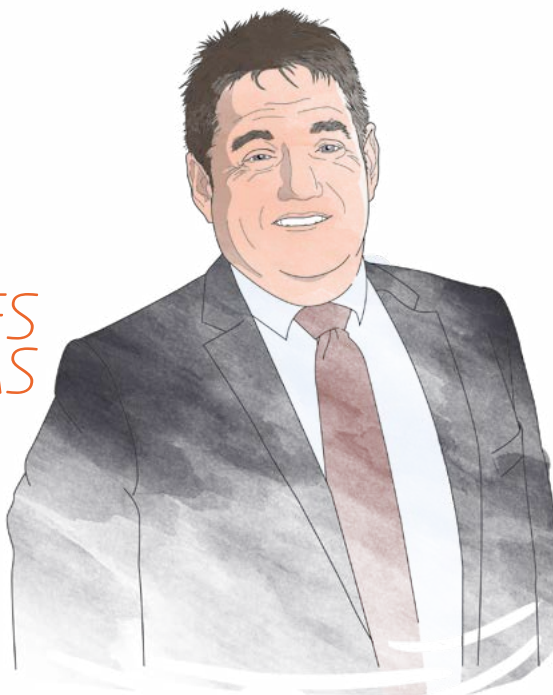
Cette année, la Commission a aussi mené deux actions spécifiques à la sécurité de l'exploitation. Dans le cadre de l'OMA ⁽³⁾, la première a permis de mettre à jour la note technique sur les recommandations de sécurisation des systèmes de freins additionnels, dont le frein d'aide à l'exploitation. La seconde action a porté sur l'expérimentation de la veille intégrée au tramway - pour laquelle deux étudiants ergonomes ont été sollicités - et l'adaptation d'un simulateur de conduite. Les résultats obtenus ont démontré la nécessité de faire évoluer les exigences, et des rencontres avec les industriels sont déjà programmés en 2019. ○

(1) Direction générale de la prévention des risques.

(2) « Le Parc des véhicules des services urbains », édition 2018.

(3) Observatoire du matériel roulant.

« S'IMPLIQUER
POUR
ACCOMPAGNER LES
PROJETS ET NE PAS
LES "SUBIR" »



2 QUESTIONS À MARC DELAYER, président de la commission Techniques, Exploitation et Développement durable, directeur général, Transports Publics du Choletais, AGIR

Comment les réseaux urbains abordent-ils la transition énergétique ?

En l'absence de données fiables, beaucoup ont expérimenté des bus électriques, à batterie ou à hydrogène pour s'assurer qu'ils répondent aux exigences d'exploitation. Demain, l'offre ne sera plus conditionnée par la seule demande, mais aussi par les caractéristiques du véhicule. Réduire l'offre du fait des spécificités des bus électriques ou

de leur coût, serait dommageable. Le transport public reste le meilleur moyen pour lutter contre l'autosolisme et accéder aux zones à circulation restreinte ou à faibles émissions. Il serait aberrant de les exclure !

Comment l'UTP est-elle devenue un interlocuteur reconnu au sein du ministère de la Transition écologique et solidaire ?

En participant aux consultations et

aux auditions publiques. Nous avons beaucoup échangé avec la DGPR sur la mise aux normes des ateliers de charge de bus électrique, avec le ministère concernant la revoyure du décret du 11 janvier 2017 sur les critères des bus à faibles émissions, au sein des instances nationales et européennes sur les données et leur ouverture. La profession s'implique pour accompagner les projets et ne pas les « subir ». En 2019, nous poursuivrons ces échanges.